

# Le marché foncier... ou comment vendre de l'air

Je rêve d'un film de politique-fiction où un groupe bancaire puissant et ramifié s'emparerait de l'air respirable et, sous réserve de quelques mesures transitoires destinées à assurer la survie d'une clientèle potentielle indispensable à la réussite de l'opération, déciderait de ne le restituer désormais que contre de l'argent.

Le film montrerait, d'hélicoptère et en gros plan, le long cortège de protestations qui défilerait lentement, et peut-être sans heurts, de la Bastille à la République, quelques heures avant la conférence de presse où le ministre de la Qualité de la vie annoncerait qu'il ne sous-estime ni la gravité de la situation, ni la complexité des mécanismes financiers à mettre en place pour garantir aux classes les plus défavorisées le « ser-

vice minimal d'air quotidien », ou SMAQ, qu'un éminent organisme consultatif suggérerait d'ailleurs d'appeler le SMOQ, à cause de l'importance de l'oxygène dans la régénération des cellules.

Quelques jours plus tard, après avoir assuré les producteurs qu'il ne saurait s'agir que d'une évaluation provisoire, le gouvernement inclurait le prix du mètre cube d'air dans les 250 articles. Le ministre des Finances ferait, en Conseil des ministres, le bilan de la situation et pour ne pas conclure sur une note trop pessimiste, soulignerait que d'importantes rentrées fiscales devraient résulter de la taxation des installations et de l'activité de la SOCARESP (Société de l'air respirable) et de celles d'une série d'immédiats en cours de création.

Peut-être même verrait-on le ministre du Travail annoncer une légère remontée des offres d'emplois, mais regretter que, vendre de l'air étant une activité essentiellement tertiaire, il ne faille s'attendre, de ce point de vue, qu'à une relance sectorielle. Quant à la SOCARESP, passé les grosses initiales, elle ferait coter ses actions en bourse et en mettrait une certaine proportion sur le marché pour que l'appel aux épargnants confère à la rétrocession de l'air respirable le caractère démocratique dont une société libérale avancée ne saurait se passer sans trouble moral.

Politique-fiction ? Mais non, c'est arrivé ! D'accord, ce n'était pas de l'air qu'il s'agissait. Encore qu'il ne faille pas s'y tromper : si l'air avait été moins difficile à attraper, ce serait

chose faite ! Mais la terre, le sol, la peau de notre planète qui, tout comme l'air, est un cadeau de la nature géophysique et non point un produit de l'activité des hommes, la société marchande en a bel et bien fait l'objet d'un commerce. Il y a un marché du sol. Et si, jusqu'à présent, les hommes n'ont pas été asphyxiés du fait de la confiscation de l'air, la collectivité a été asphyxiée du fait de la confiscation du sol, de la spéculation foncière, du jeu d'un marché dont on comprendrait l'existence s'il concernait des îles flottantes ou des sols artificiels accrochés à des structures porteuses, mais qui ne s'applique au sol naturel que par un étonnant paradoxe.

Redécouvrir ce paradoxe derrière le masque de l'habitude, voilà qui ne conduit nullement à la confiscation de la chère pe-

tite maison entourée d'ormes ou de l'appartement qu'on a pu acquérir en copropriété grâce à une épargne persévérante, ou de la terre que l'on cultive pour gagner son pain. Bien au contraire, partout, entre l'homme et le sol, existe un lien direct qui rend l'homme attentif à la qualité du cadre de vie, il est d'intérêt social de le respecter, de le consolider, voire même de le pérenniser en facilitant une dévolution en ligne directe qui ne déclenche aucunement les mécanismes diaboliques du marché. La propriété valeur d'usage? Oui! La propriété bien de spé-

culatation? Non! C'est le commerce du sol qui est contraire à la nature des choses.

Pas seulement du point de vue de la philosophie. Ainsi, la plus-value foncière, que le marché engendre inévitablement, n'est jamais la récompense d'un travail de celui qui l'encaisse, mais un cadeau involontaire des contribuables qui financent les équipements publics autour de son terrain. D'autre part, elle constitue, de l'avis général, un processus inflationniste et concourt à dérégler notre économie. M. Tout-le-Monde en est deux fois victimes.

Mais, dans ce domaine comme dans d'autres, l'idéologie dominante a eu recours à la tactique de l'amalgame : sous le même vocable de propriété foncière, on a rangé pêle-mêle le droit d'user en paix d'un petit coin de planète et celui de rançonner la collectivité en se livrant à de fructueuses opérations immobilières où, en définitive, on vend du vent, puisque la plus-value n'est pas déterminée par une transformation des qualités intrinsèques du sol. Il est temps de remanier le discours traditionnel sur les attributs du droit de propriété : l'« usus », oui ;

l'« abusus », non. Au prix de ce remaniement, on pourra espérer tenir un discours raisonnable sur la propriété « fonction sociale », qui est, jusqu'à présent, un chef-d'œuvre d'amalgame derrière lequel se cachent les pires contradictions. (...)

Il y a, au niveau de l'opinion, une réflexion en profondeur à poursuivre ou à entreprendre. Un dernier mot pour prouver que ce n'est pas inutile : se souvient-on qu'il y a fort peu de temps, il y avait un bien qu'on mettait sur le marché, et qui n'était ni l'air, ni le sol, mais l'homme lui-même? Eh oui, il y avait un marché des esclaves...

in: La Croix, 14/6/1975